

INSTRUCTIONS DE COURSE
DUO - SOLO
OCCITANIA CUP VI
27 septembre – 29 septembre 2024

27 septembre – 29 septembre 2024

SETE

Grade 4

Autorité organisatrice :
Comité Départemental de Voile de l'Hérault

Avec le concours de :
La Ville de Sète - Le Port de Sète Sud de France,
La Société Nautique de Sète,
Les Clubs de voile Habitables de l'Hérault et du Gard,
La Ligue de Voile Occitanie,
Hérault Sport,
Delta Voile – Banque Populaire - Crédit Maritime

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender les présentes Instructions de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

La régata est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV2021/2024).
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe "Prescriptions" si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux, et les règlements des classes concernées (Osiris, Micro, Mini, Surprise, Monotypes divers...).
- 1.4 Les règles pour la navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliqueront plus et seront remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).
- 1.5 Le règlement du Championnat Ligue Occitanie Habitable DUO - SOLO 2024 s'applique. Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents/es et accompagnateurs / trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des participants/es ou accompagnateurs / trices. Un/e concurrent/e ou accompagnateur/trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé/e selon les RCV 2 ou 69.

2 TABLEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE OFFICIEL:

Les modifications aux IC, et toutes les notifications, y compris les avis et convocations du corps arbitral seront publiées sur le site Racing Rules of Sailing (RRS). Les QR Codes pour accéder directement au site RRS seront remis lors de l'inscription des bateaux.

Cet affichage tiendra lieu de notification officielle écrite pour chaque concurrent lequel devra consulter le site avant et après les courses. Les réclamations devront y être déposées et les heures limites et les convocations et divers avis y seront publiés. Les instructions de course ne seront pas affichées. Elles seront disponibles en version électronique à imprimer à l'adresse suivante www.comite-voile34.fr

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :

Toute modification aux IC sera publiée sur le site RRS au plus tard 1h avant le signal de départ sauf pour les changements au programme de course qui seront publiés avant 20h la veille du jour où il prendra effet. Rappel RCV : Le pavillon L (LIMA) envoyé à terre signifie => un avis aux concurrents a été publié.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE :

- 4.1 Les signaux à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le môle, à l'entrée du village Occitania Cup et arborant un pavillon SNS.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affaler de l'Aperçu.

5 PROGRAMME OCCITANIA CUP DUO-SOLO :

Objectif : "Course en Duo ou Solo de 100 milles". Le Comité peut ramener l'objectif à "24h de course" si la météo rend l'objectif initial impossible. Le choix sera défini au briefing.

Date		Classe(s)
27 septembre 2024	Confirmation d'inscription : MINI – HABITABLE : de 9h00 à 13h00. Jauge et contrôles de sécurité : MINI : de 9h00 à 13h00. HABITABLE OSIRIS : les contrôles de sécurité sont déclaratifs, mais vérification des survies, des VHF, des feux de routes.	Mini6.50 Osiris
27 septembre 2024	16h briefing coureurs Môle St Louis Sète	Mini6.50 Osiris
28 septembre 2024	7h40 Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Mini6.50
28 septembre 2024	7h50 Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Osiris

6 PAVILLONS DE CLASSES :

Signal d'avertissement Mini : pavillon rouge.

Signal d'avertissement : OSIRIS pavillon blanc.

Le signal d'avertissement sera hissé sur le bateau comité à H-5 minutes.

7 LA ZONE DE COURSE EST LE GOLFE DU LION.

8 PARCOURS :

8.1 Description du ou des parcours OCCITANIA CUP DUO SOLO : voir carte annexe parcours.

8.1.1 Parcours de base :

En cas de force majeure ou en fonction de conditions météo désavantageuses, le Comité de Course pourra modifier ce parcours. Si un autre parcours est défini il sera publié sur le tableau d'affichage virtuel après le briefing.

=> Départ Sète (zone de départ décrite au briefing), si pavillon D => Bouée de dégagement,

=> Bouée 1 à contourner et laisser à bâbord, située sous le Théâtre de la mer, => Cardinale

Ouest Espiguette à contourner en la laissant à tribord, => Parc Conchylicole de Narbonne à

contourner en laissant les 4 balises à bâbord, => Bouée marque d'eaux saines Atterrissage de

Sète à contourner en la laissant à bâbord, => Parc Conchylicole de Palavas à contourner en

laissant les balises à bâbord, => Arrivée à Sète entre les balises verte et rouge de l'entrée

ouest du port de Sète.

8.1.2 Le Comité de course pourra réduire le parcours à une marque. Il donnera les instructions à suivre aux concurrents par radio ou par téléphone. Si la course venait à être annulée en mer, le dernier point de passage où tous les concurrents sont passés (hormis ceux ayant abandonnés avant ce point de passage) et ayant fait l'objet d'un pointage horodaté du Comité serait considéré comme point d'arrivée.

8.2 Cartes obligatoires :

N° SHOM 7053 De Sète à la pointe de l'Espiguette.

N° SHOM 7054 De l'Embouchure de l'Aude à Sète.

N° SHOM 6844 De Port Barcarès à l'Embouchure de l'Aude.

8.3 Bouée de dégagement :

Le pavillon D hissé sur le Comité signifie qu'il y a une bouée de dégagement. C'est une bouée rouge approximativement à 1 mille au vent de la ligne de départ. Le pavillon D sera accompagné du pavillon vert si la bouée est à contourner et à laisser à tribord. Le pavillon D seul signifie que la bouée est à contourner et laisser à bâbord.

8.4 Autopointage et Pointage aux marques : Les concurrents doivent effectuer un Autopointage à chaque marque du parcours (hors dégagement et bouée 1). Cela consiste à noter à chaque marque, l'heure de franchissement, le bateau devant, le bateau derrière (si possible) et à conserver la trace GPS de son bateau. L'effacement de la trace sera considéré comme un manquement aux règles en cas d'instruction d'une réclamation où son observation est jugée nécessaire par le jury. Au franchissement de chacune des marques de parcours, hors bouée de dégagement et bouée 1, les concurrents devront envoyer un sms au n° de pointage donné par le Comité de course.

9 MARQUES DE PARCOURS :

Les positions GPS des marques de parcours sont données à titre indicatifs. Il est de la responsabilité des concurrents de vérifier ces données transmises et leur exactitude. Une demande de réparation concernant ces données ne sera pas recevable.

9.1 Positions et type des marques :

Zone de parcours		Nom et type de la marque	Coté requis	Position indicative
Sète départ		Départ bouée jaune	Bâbord	Sud du port +/-1mille
Sète (aléatoire)		Dégagement bouée rouge	Cf pavillon	+/-1mille au vent départ
Sète		bouée jaune	Bâbord	Sud Théâtre de la mer
Espiguette	P	Cardinale ouest	Tribord	43°29.157'N/04°06.326'E
PC Narbonne	P	Cardinale Ouest	Bâbord	43°10.336'N/03°13.391'E
Sète	P	Atterrissage	Bâbord	43°18.635'N/03°50.078'E
PC PalavasFront	P	Cardinale Est	Bâbord	43°27.457'N/03°54.452'E
Sète arrivée		Arrivée Entrée ouest port	Entre rouge et vert	R :43°23.655'N/3°42.109'E V: 43°23.581'N/3°42.052'E

Attention : la forme et la couleur des marques de parcours peuvent être modifiées. Si tel est le cas, les modifications seront précisées lors des briefings coureurs.

P = Autopointage et SMS.

9.2 Zones interdites à la navigation :

>Parc Conchylicole Cap d'Agde et ses 4 cardinales :

Nord 43°20.8'N/003°38.2'E

Ouest 43°16.7'N/003°32.7'E

Sud 43°15.6'N/003°34.3'E

Est 43°19.6'N/003°39.7'E

>Parc Conchylicole Palavas et ses 4 cardinales :

Nord 43°28.1'N/003°53.9'E

Ouest 43°26.8'N/003°50.8'E

Sud 43°26.1'N/003°51.4'E

Est 43°27.5'N/003°54.47'E

>Parc Conchylicole Narbonne et ses 4 cardinales :

Nord 43°10.8'N/003°14.4'E

Ouest 43°10.3^N/003°13.4^E
Sud 43°09.1^N/003°14.3^E
Est 43°10.1^N/003°16.3^E

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES :

Les bouées de balisages des côtes doivent être considérées comme signalant un danger et laissées du côté requis exception faite de celle définie comme marque de parcours, la Cardinale OUEST de l'Espiguette. Les zones d'interdiction à la navigation doivent être respectées. Toute information ou réclamation sur une infraction à cette IC pourra entraîner une décision de jury après instruction selon l'IC 14.3.

11 DEPART :

11.1 Départ de la course

Le départ sera donné en application de la RCV 26.

Ligne de départ :

La ligne de départ est délimitée à tribord par le mat du bateau comité arborant le pavillon orange et à bâbord par le côté parcours de la bouée de départ définie en IC 9.1.

11.2 Temps limite de départ :

La ligne de départ sera fermée 30 minutes après le top départ. Passé ce délai de 30 minutes un bateau pourra partir directement du port au plus tôt une heure après le top départ et avec l'accord écrit du comité de course. Un manquement à cette obligation pourra être pénalisé par le jury après instruction selon l'IC 14.3

12 CHANGEMENT DE PARCOURS :

En cas de changement de parcours à une marque, le bateau Comité affichera dans la mesure du possible ou annoncera à la VHF ou appellera par téléphone les concurrents pour signaler le changement de parcours et la marque suivant à contourner ou franchir. Les marques neutralisées ne seront plus des marques de parcours.

13 ARRIVEE :

13.1 Appel VHF :

30 minutes avant de passer la ligne les concurrents devront signaler leur arrivée par VHF au comité de course sur le canal défini au briefing. Le Comité accusera réception. L'appel sera renouvelé une minute avant le passage de la ligne avec annonce du n° de voile. Le Comité accusera réception.

13.2 Définition ligne d'arrivée :

La ligne d'arrivée est délimitée par l'alignement des feux vert et rouge de l'entrée ouest du port de Sète. Il est conseillé de ne pas serrer les musoirs (présence d'écueils, vérifiez le plan de l'entrée ouest).

14 SYSTEME DE PENALITE :

14.1 Infraction à une règle du chapitre 2 :

la RCV 44.3 s'applique et la pénalité en tours ne s'applique pas. Elle est remplacée par les pénalités suivantes :

14.1.1 Infraction à une règle du chapitre 2 reconnue par l'envoi du pavillon jaune porté à l'arrivée et une déclaration au Comité par VHF ou par téléphone ou texto et une reconnaissance d'infraction déposée au jury à l'arrivée. Après instruction par le jury la pénalité sera de 30 minutes. Elle pourra être aggravée par le jury en cas de contact, dommage ou blessure selon la RCV 44.1.b.

- 14.1.2 Infraction à une règle du chapitre 2 non reconnue. Après réclamation et instruction par le jury la pénalité sera de 3 heures. Elle pourra être aggravée par le jury en cas de contact, dommage ou blessure selon la RCV 44.1.b.
- 14.1.3 Une déclaration de reconnaissance d'infraction devra être déposée à l'arrivée des voiliers dans le temps limite de dépôt des réclamations.
- 14.2 Infractions aux règles hors chapitre 2 :
Pénalités applicables :
- OCS : 60 minutes sans instruction.
- ZPF : 90 minutes sans instruction.
- BFD / UFD : 3 heures sans instruction.
- 14.3 Toute autre infraction, reconnue ou non pourra après instruction être pénalisée en temps, avec un minima de 60 minutes jusqu'à la disqualification.

15 TEMPS LIMITE POUR ARRIVER :

Dimanche 29 septembre à 11 h. En cas de situation météo particulière, le Comité de Course peut prolonger cette heure limite.

16 RÉCLAMATIONS

- 16.1 Dépôt des réclamations :
Par l'intermédiaire du site RRS (Racing Rules of Sailing), 90 minutes après l'arrivée du bateau au port ou bien en cas d'arrivée de nuit, jusqu'à 9 h le dimanche 29 septembre. L'heure maximale de dépôt est fixée dimanche à 13h, y compris pour le Comité et le Jury sauf si le jury estime nécessaire de prolonger cet horaire. Les affichages officiels requis sont des publications sur le site RRS. Il n'y aura pas d'affichage écrit. Les convocations seront publiées au fur et à mesure des dépôts et au plus tard à 13h30 pour informer les concurrents.
- 16.2 Demande de réouverture ou de réparation le dernier jour.
Aucune demande de réouverture ni demande de réparation ne sera acceptée au-delà du temps limite de réclamation du dernier bateau arrivé ou 30 minutes après la communication de la décision concernée selon ce qui est le plus tard. Cela modifie RCV 62 et 66.

17 REGLES DE SÉCURITÉ :

- 17.1 Emargement départ : il sera ouvert au briefing du vendredi à 15h.
- 17.2 Emargement retour à l'arrivée par VHF.
- 17.3 Abandon : tout abandon doit être signalé au CC par VHF ou téléphone ou tout moyen dès que possible et, dès l'arrivée au port, au CC par écrit. La pénalité pour infraction à cette IC est une DPI pouvant aller jusqu'à une disqualification.
- 17.4 Le canal VHF est le 08.
- 17.5 Les contacts téléphoniques seront fournis au briefing coureurs.
- 17.6 La veille sur Canal 16 est obligatoire et permanente et le Comité de Course ne se substituera pas aux services officiels.

18 MATERIEL DE SÉCURITÉ :

- 18.1 Chaque bateau doit posséder l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur pour une navigation en catégorie semi hauturière de la division 240. Les bateaux de la classe Mini 650 doivent posséder le matériel de sécurité tel qu'exigé et défini dans leurs règles de classe.
- 18.2 Il est demandé aux skippers navigants en solitaire de porter un gilet de sauvetage 150 N. tout au long de la course, de disposer d'un flash light, d'une balise personnelle sur le gilet et d'une VHF portable à proximité de la barre ou sur le gilet.

18.3 **TELEPHONES PORTABLES** : la possession des téléphones portables est autorisée exceptionnellement (y compris en mini 6.50) et uniquement afin d'envoyer les messages d'Autopointage exigés par IC 8.4 et les appels liés à la sécurité. Toute autre utilisation des téléphones est prohibée. L'inscription à la régata implique l'acceptation des règles et des IC et équivaut à une déclaration sur l'honneur de non utilisation du téléphone portable en course.

19 LIAISON AVEC PC TERRE ET COMITE DE COURSE

19.1 Contact obligatoire au passage des marques (voir IC8.4). Un message devra être envoyé au passage des marques avec le nom du bateau, de la marque, l'heure et si possible les noms des bateaux devant et derrière, plus signaler les problèmes particuliers si nécessaire uniquement.

19.2 Contact exceptionnel : sécurité ou abandon uniquement. En cas d'impossibilité de liaison avec le Comité de course, ces informations peuvent être transmises par l'intermédiaire d'un autre concurrent ou tout autre relai. Les vacances devront alors être portées dans le livre de bord.

19.3 Chaque manquement au contact obligatoire sera signalé au jury par le Comité de Course et pourra entraîner après instruction une pénalité de 10% de son temps de parcours.

19.4 Un manquement répété au contact obligatoire pourra entraîner le déclenchement d'un avis d'inquiétude auprès des autorités compétentes et une convocation au jury susceptible d'entraîner une disqualification.

20 ASSISTANCE

20.1 Un remorquage ne peut être effectué qu'à 2 milles d'un port maximum et ne doit pas faire progresser le bateau vers l'arrivée.

20.2 Une fois mouillé ou amarré dans un port des personnes hors équipage peuvent accéder à bord pour effectuer des réparations. Des remplacements de matériel doivent se limiter aux avaries irréparables sur des matériels limités et avec l'aval du Comité de Course ou technique. Le ravitaillement peut être effectué.

21 CORPS ARBITRAL ET MATERIEL DÉDIÉ :

Le corps arbitral et son matériel seront présentés au briefing coureur. Des balises trackers seront remises à l'inscription contre un dépôt de garantie (200€).

22 DECISION DE COURIR - RESPONSABILITE DES CONCURRENTS

22.1 Conformément à la RCV 3, Règles fondamentales, la décision d'un bateau de s'inscrire à « l'Occitania Cup » et de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il assume de ce fait ses propres risques. L'Autorité Organisatrice (y compris la Fédération Française de Voile, les associations des classes représentées, les clubs participants, le Comité de Course, le Comité Technique, le Jury, leurs employés et les bénévoles ou les partenaires) n'accepte a priori aucune responsabilité que ce soit pour des dommages matériels ou blessure individuelle ou décès survenu en conséquence de la régata, que ce soit avant, pendant ou après.

22.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend donc de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que

22.2.1 Il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport de la voile et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;

22.2.2 Il est responsable de sa propre sécurité, celle du bateau qu'il dirige et de l'équipage qui le manœuvre et ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;

22.2.3 Il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;

- 22.2.4 Il assure que le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- 22.2.5 La mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance, d'arbitres et de divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- 22.2.6 L'action des bateaux d'assistance est principalement orientée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes
- 22.2.7 Il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information disponible et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

23 LISTE DES ANNEXES :

- 23.1 Annexe 1 : Zones de courses.
- 23.2 Annexe 2 : Parcours Techniques.
- 23.3 Annexe 3 : Parcours côtiers.
- 23.4 Annexe 4 : Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers.
- 23.5 Annexe 5 : Pointage officiel à une marque.
- 23.6 Annexe 6 : Arbitrage semi direct.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Comités de Course :

Président rond OSIRIS croiseurs : Alain BACHELLERIE

Président rond Monotypes : Jean-Luc BORT

Président délégué à la DUO SOLO : Hervé TOURNASSAT

Adjoint : Hélène MATEO, Corinne TOURNASSAT, Mathieu MAUDET, Bruno BERTHEAS

Jury :

Président : Renan LE DRET

Adjoint : Théo WENDLING

Comité Technique :

Président: Guy VALENTIN

Commissaires aux résultats :

Marie-Line Loiry VALENTIN

Dominique WENDLING

Jean-Pierre FINAZZI